

Jeudi 28 avril 2016



Journée Interprofessionnelle d'actions

A l'occasion de la journée d'actions, de grèves et de manifestations des salariés du privé et du public,

A l'appel des syndicats, des organisations de jeunesse et de mouvements citoyens du type « Nuit debout » le SNES Martinique appelle à tout type de manifestations légales dans les établissements (A.G. / débats)

► Meilleures conditions de travail : c'est pour quand ?

Non aux classes surchargées, à l'augmentation des HSA, à la multiplication des réunions.... Oui au dédoublement des classes, à des moyens matériels et humains pour répondre aux **exigences éducatives**

► Abrogation de la réforme du collège! ...Et dès maintenant, résistance pédagogique!

Réforme du collège : c'est toujours non !

Réduction du temps scolaire, appauvrissement des formations, « interdisciplinarité » sans contenu, formatage infantilisant... et le dogme de « l'autonomie locale des établissements », qui fait éclater le cadre national de l'éducation, et renforce le pouvoir du chef d'établissement... Nous voulons un autre collège, un collège de l'égalité, un collège de l'ambition intellectuelle!

Salaires des fonctionnaires : c'est... une blague ?

Le gouvernement annonce royalement une hausse de 1,2% de nos salaires... En moyenne, depuis 2010, les enseignants du 2nd degré ont perdu **219€ / mois** de pouvoir d'achat. La revalorisation annoncée par le gouvernement, en moyenne, c'est **32€ / mois....** Nous voulons un plan de rattrapage du pouvoir d'achat et des mesure de reconstruction des carrières qui rendent à nos métiers leur attractivité et leur dignité.

► Nous ne voulons pas l'aumône... Nous voulons La revalorisation!

► La prochaine « rigidité » à « supprimer », ce sera le statut des fonctionnaires ! Salariés du public comme du privé, nous sommes tous concernés !

Loi El Khomri : Non, merci, patron !

Le cœur du projet de loi, c'est l'« inversion de la hiérarchie des normes » : les « accords d'entreprise » pourront fixer des règles moins favorables que la loi nationale ou les conventions collectives... Le droit du travail défini par chaque entreprise, c'est la porte ouverte à toutes les pressions du patron sur les salariés, c'est l'éclatement du droit du travail (et de la protection qu'il assure aux salariés). C'est aussi la remise en cause du rôle des diplômes comme garanties professionnelles et salariales collectives : salaire et carrière seront toujours plus individualisés, donc soumis à l'arbitraire local de l'employeur.

Et après?

Le SNES-FSU consulte sur les suites de l'action dans l'éducation au troisième trimestre et à la rentrée scolaire : au menu, nouveaux temps forts nationaux et résistance pédagogique pour obtenir l'abrogation dans les textes de la réforme du Collège, et à défaut leur abrogation « dans les faits », une revalorisation conséquente de nos carrières, et un bilan sincère du fonctionnement actuel du collège et du lycée ; pour une véritable rénovation démocratique et progressiste du second degré, qui prenne effectivement à bras le corps le douloureux problème de l'échec scolaire et du déterminisme social : voir sur www.snes.edu